

ASSEMBLÉE NATIONALE11 mars 2025

LUTTER CONTRE LA DISPARITION DES TERRES AGRICOLES ET RENFORCER LA
RÉGULATION DES PRIX DU FONCIER AGRICOLE - (N° 1027)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 34

présenté par
M. Echaniz

à l'amendement n° 27 de M. Dufau

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.